

**Plan de la formation sur le thème :  
« La Prévention des difficultés des entreprises »**

**I. Les critères de choix**

***a. Le diagnostic des difficultés de l'entreprise et l'analyse de son environnement***

- i. L'analyse de la situation financière et de la performance économique
  - 1. L'analyse des bilans et comptes de résultat
  - 2. L'analyse de la situation financière
  - 3. L'analyse de la documentation prévisionnelle
- ii. L'analyse de l'environnement au sein duquel l'entreprise évolue
  - 1. L'environnement juridique et le contexte d'un Groupe
  - 2. L'environnement économique

***b. Les atouts des procédures amiables de traitement des difficultés des entreprises***

- i. La confidentialité
- ii. Le caractère « non collectif »
- iii. La résolution négociée des difficultés de l'entreprise
- iv. L'accompagnement d'un professionnel spécialiste du retournement d'entreprise

**II. La Typologie des procédures de traitement amiable des difficultés**

**a. Le Mandat ad'hoc**

- i. Critères d'ouverture
- ii. Les modalités d'ouverture de la conciliation
- iii. Mission du Conciliateur
- iv. Le déroulement de la conciliation
- v. Issue

**b. La Conciliation**

- i. Critères d'ouverture
- ii. Les modalités d'ouverture de la conciliation
- iii. Mission du Conciliateur
- iv. Le déroulement de la conciliation
- v. Issue